

Conditions Générales de Vente

1. Désignation

La société INFINIM désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé à Pégaïrolles – 30140 MIALET. INFINIM met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Lunel (34), et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société INFINIM
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société INFINIM pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. Devis et attestation

Pour chaque formation, la société INFINIM s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société INFINIM, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

4. Prix et modalités de paiement

Les prestations de service de formation professionnelle proposées par l'organisme sont exonérées de TVA (art.261-4-4°a du CGI). Tous les prix sont indiqués en euros nets de taxes. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant sans escompte à l'ordre de KELMA Virginie - INFINIM.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné, et/ou précédé d'un acompte. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5. Prise en charge

En cas de subrogation de paiement par l'OPCO, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis et/ou de la convention que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné et signé avec la mention « bon pour accord » à l'organisme.

La formation ne débute qu'après réception par l'organisme de l'accord de prise en charge de l'OPCO ou du Client au plus tard six jours ouvrables avant le démarrage prévu. En cas de non-respect, l'organisme se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le solde excédant le montant pris en charge sera directement facturé au Client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de prise en charge totale ou partielle par l'OPCO (annulation tardive par le client par exemple), la facture sera alors adressée directement au client.

6. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse infinim.gestion@gmail.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société INFINIM ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

7. Horaires & Accueil

Sauf indication contraire portée sur le programme de formation et la convention, la durée quotidienne des formations est fixée à sept (7) heures de 9⁰⁰ à 12³⁰ et de 13³⁰ à 17⁰⁰ avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'Organisme accueillent les stagiaires sur rendez-vous.

8. Effectif et ajournement

L'effectif de chaque formation est limité pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage. La détermination de cet effectif, pour chaque formation, est fonction des objectifs et méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « bon pour accord », retournés à **KELMA Virginie - INFINIM** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Organisme peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas de formation où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'Organisme se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 48h avant la date prévue et ce sans indemnités.

9. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

10. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

11. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société INFINIM sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société INFINIM s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant.

Ce droit s'exerce en écrivant à **KELMA Virginie – INFINIM, Pégaïrolles – 30140 MIALET** ou par voie électronique à infinim.gestion@gmail.com

L'Organisme conserve les données liées au parcours, à l'évaluation des acquis et la progression pédagogique du Stagiaire, pour une durée raisonnable nécessaire à l'appréciation de la formation et à son contrôle éventuel par les autorités compétentes.

12. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société INFINIM et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nîmes.

« J'atteste avoir pris connaissance des présentes CGV et m'engage à m'y conformer sans réserve »

A _____, le ____ / ____ / 20____

Nom, Prénom, Signature client précédés de la mention « lu et approuvé »